



# Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 2 octobre 2023

---

Réunion restreinte électronique du 2 octobre 2023

---

Présidence : Gérard SEITZ

---

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

---

## 1. U18 Féminine Régional 2

La commission,

Prend note du forfait général déclaré par Rosselange Vitry dans le groupe C du championnat U18 Féminine R2.

Pris acte du mail en date du 27/09 du club de Godbrange Hussigny souhaitant intégrer le championnat U18 Féminine R2 en cas de place vacante.

Suite au retrait de Rosselange Vitry et ce afin de faire en sorte de permettre aux équipes d'avoir un nombre cohérent de rencontres à jouer durant la première phase du championnat,

La Commission Régionale des Compétitions décide d'intégrer l'équipe de Godbrange Hussigny en lieu et place de Rosselange Vitry dans le groupe C du championnat U18 Féminine R2 avec une interdiction de pouvoir participer en seconde phase au championnat U18R2 Féminine Elite.

Le calendrier sera ainsi adapté en conséquence avec la reprogrammation des journées J1, J2 et J3.

### – Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

**Le Président,**

**Gérard SEITZ**

**Le Secrétaire,**

**Bernard PAQUIN**